



# JEU-CONCOURS

## FINALE DE ECOUPE DE FRANCE & ROCKET CLUB

### 1. Organisateur et durée du jeu-concours

La Ligue de Football de Normandie, dont le siège social est situé au 19, rue Paul Doumer – 14 100 LISIEUX (ci-après l' « Organisateur ») souhaite organiser un jeu-concours intitulé « Jeu-concours Finale de Ecoupe de France et Rocket Club » dont le gagnant sera désigné dans les conditions définies ci-après.

Le jeu-concours se déroulera le vendredi 5 avril 2024 lors de la finale de Ecoupe de France et Rocket Club organisée au Cinéma Pathé Docks 76 à Rouen (ci-après « l'Événement »)

### 2. Conditions de participation au jeu-concours

- 2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique présente lors de l'Événement désigné à l'article 1.
- 2.2. Le Participant mineur doit, préalablement à sa participation, obtenir une autorisation parentale ou de son représentant légal.
- 2.3. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement ») disponible sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie.
- 2.4. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.
- 2.5. Les organisateurs ainsi que les participants à la finale de l'Événement ne pourront participer au tirage au sort.
- 2.6. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraîne la nullité de la participation du Participant.
- 2.7. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

### 3. Désignation du gagnant

Le vainqueur du jeu-concours est celui qui aura été tiré au sort lors de la finale de l'Événement.

### 4. Dotation

Le vainqueur du jeu concours remportera une PlayStation 5.



## **5. Remise de la dotation**

La vainqueur du jeu-concours se verra remettre la dotation définie à l'article 4 le soir de l'Événement après le tirage au sort.

En cas d'absence du vainqueur après appel de l'Organisateur, la dotation est remise en jeu par le biais d'un nouveau tirage au sort.

## **6. Gratuité de la participation**

La participation, se faisant via une application, sur une base de gratuité, ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseurs d'accès à internet est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage en général.

## **7. Utilisation des données personnelles du Participant**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données), les Participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des Participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

## **8. Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **9. Accessibilité du Règlement**

Le Règlement peut être consulté librement sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie.

## **10. Loi applicable**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.